

## DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

### CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DE VANNES - DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

PIÈCE A	GUIDE DE LECTURE DU DDAE
PIÈCE B	PRÉSENTATION DU DDAE
PIÈCE C	NOTE NON TECHNIQUE DU DDAE
PIÈCE D	DESCRIPTION DU PROJET
PIÈCE E	ÉTUDE D'IMPACT ACTUALISÉE
PIECE E1	ANNEXES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ACTUALISÉE
PIECE E2	RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT ACTUALISÉE
PIECE F	DOSSIER DE DÉROGATION AU TITRE DES ESPECES PROTEGÉES
PIECE G	DOSSIER D'AUTORISATION LOI SUR L'EAU
PIECE H	RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOSSIER D'AUTORISATION LOI SUR L'EAU
PIECE I	DOSSIER DE DÉCLARATION ICPE
PIECE J	AVIS DE L'AE ET MÉMOIRE EN REPONSE
PIECE K	ANNEXES AU DDAE

## IDENTIFICATION DU DOCUMENT

<b>Projet</b>	ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE – Site de Vannes		
<b>Maître d'Ouvrage</b>	APIJ		
<b>Document</b>	Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) Pièce A : Guide de lecture du DDAE		
<b>Version</b>	Version 4	<b>Date</b>	15/12/2024

## RÉVISION DU DOCUMENT

Version	Date	Rédacteur(s)	Qualité du rédacteur(s)	Contrôle	Modifications
1	24/11/2024	D. CHEBLI S. CHANONIER D. BERGERON	Chargée de projets Directrice de projets Directeur métier délégué	D. BERGERON JF. NAU	1 <sup>re</sup> version
2	03/12/2024	D. BERGERON	Directeur métier délégué	D. BERGERON JF. NAU	2 <sup>e</sup> version
3	12/12/2024	D. BERGERON	Directeur métier délégué	D. BERGERON JF. NAU	3 <sup>e</sup> version
4	12/12/2024	D. BERGERON	Directeur métier délégué	D. BERGERON JF. NAU	4 <sup>e</sup> version

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Tableau de correspondance entre l'organisation du Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) et les éléments demandés par le Code de l'environnement .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Cadre de la demande d'autorisation environnementale et composition du dossier</b>	<b>6</b>
2.1	PROJET DE CENTRE PENITENTIAIRE A VANNES ET VOIE NOUVELLE .....	6
2.2	OBJECTIFS POURSUIVIS DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (DDAE) ET SA COMPOSITION .....	6
	<b>Acronymes .....</b>	<b>12</b>

## **1 Tableau de correspondance entre l'organisation du Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) et les éléments demandés par le Code de l'environnement**

Le tableau ci-après reprend les éléments relatifs à la constitution de la demande d'autorisation environnementale, tels que précisés dans l'article R.181-13 du Code de l'environnement, et indique leur place dans les différentes pièces du présent Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) du projet d'établissement pénitentiaire sur la commune de Vannes et de création de voie nouvelle.

Pièces constitutives de la demande d'autorisation selon les articles R.181-13 et suivants du Code de l'environnement	Correspondance dans le Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE)	
	Pièce	Chapitre
<b>Article R.181-13 du code de l'environnement</b>		
<b>La demande d'autorisation environnementale comprend les éléments communs suivants :</b>		
<b>1° Lorsque le pétitionnaire est une personne physique, ses nom, prénoms, date de naissance et adresse et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, son numéro de SIRET, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la demande ;</b>	<b>Pièce B</b> - Présentation du Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE)	<b>Chapitre 1.1.1</b> - Identité du demandeur
<b>2° La mention du lieu où le projet doit être réalisé ainsi qu'un plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000, ou, à défaut au 1/50 000, indiquant son emplacement ;</b>	<b>Pièce B</b> - Présentation du Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE)	<b>Chapitre 1.3</b> - Caractéristiques du projet global. Le plan de situation est de plus annexé en Pièce K.
<b>3° Un document attestant que le pétitionnaire est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit ;</b>	<b>Pièce B</b> - Présentation du Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE)	<b>Chapitre 2.2</b> - Dossier de Déclaration d'utilité publique (DUP) <b>Chapitre 2.6</b> - Arrêté préfectoral
<b>4° Une description de la nature et du volume de l'activité, l'installation, l'ouvrage ou les travaux envisagés, de ses modalités d'exécution et de fonctionnement, des procédés mis en œuvre, ainsi que l'indication, selon le cas, de la ou des rubriques des nomenclatures ou bien du ou des items de l'article 3 du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains dont le projet relève. Elle inclut les moyens de suivi et de surveillance, les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident ainsi que les conditions de remise en état du site après exploitation et, le cas échéant, la nature, l'origine et le volume</b>	<b>Pièce C</b> - Note non technique du Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE)	<b>Chapitre 1.5</b> - Description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet
	<b>Pièce D</b> - Description du projet	Ensemble des chapitres
	<b>Pièce G</b> - Dossier d'autorisation Loi sur l'eau	<b>Chapitre 2</b> - Contexte du dossier d'autorisation <b>Chapitre 3</b> - Évaluation des incidences du projet

Pièces constitutives de la demande d'autorisation selon les articles R.181-13 et suivants du Code de l'environnement	Correspondance dans le Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE)	
	Pièce	Chapitre
<i>des eaux utilisées ou affectées. Elle inclut également, le cas échéant, les mesures permettant une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau notamment par le développement de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie en remplacement de l'eau potable ;</i>	<b>Pièce I</b> – Dossier de déclaration Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	<b>Chapitre 2</b> – Contexte du dossier de déclaration

## 2 Cadre de la demande d'autorisation environnementale et composition du dossier

### 2.1 Projet de centre pénitentiaire à Vannes et voie nouvelle

L'APIJ envisage la construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Vannes, dans le Morbihan.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme immobilier pénitentiaire engagé en 2018 par le Président de la République. Ce programme vise la création de 15 000 places nettes de prison sur une période de 10 ans. Programme immobilier pénitentiaire le plus ambitieux de ces trente dernières années, son objectif est de répondre à un problème de saturation des établissements pénitentiaires ainsi qu'aux enjeux de modernisation et d'amélioration des conditions de détention.

Le présent projet vise au niveau du lieu-dit « Chapeau Rouge », sur une zone d'environ 18,1 ha, la création d'un établissement pénitentiaire de 550 places répondant au besoin national croissant de places en détention.

En plus de la zone directement couverte par l'établissement pénitentiaire, la commune de Vannes va mettre en œuvre la création d'une voie nouvelle.

Le tracé de la future voie nouvelle s'inscrit entre le giratoire du « Chapeau rouge » et la rue du Rohic. Elle accueillera un nouvel arrêt de bus. Elle comprendra deux voies de circulation, une circulation piétonne aux normes (Personne à mobilité réduite), un système de gestion des eaux pluviales adapté (noue d'infiltration) et des aménagements paysagers.

**La demande d'autorisation environnementale porte sur le projet global comprenant l'établissement pénitentiaire et la voie nouvelle.**

**En effet, l'article L.122-1 du Code de l'environnement définit la notion de projet de manière précise « Lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité ».**

### 2.2 Objectifs poursuivis du Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) et sa composition

Le présent projet est soumis à une demande d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'eau (nomenclature IOTA -Installation, ouvrage, travaux et activités-).

L'objectif réglementaire de cette demande est de disposer d'un seul dossier permettant de rassembler l'ensemble des procédures environnementales relatives au projet et de disposer ainsi d'une seule procédure permettant une instruction facilitée par les services de l'État et une information qualitative du public.

L'ensemble du dossier constitue le Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE). Ce dossier est composé de 13 pièces décrites ci-après.

Pièce	Principales informations
<b>Pièce A : Guide de lecture du DDAE</b>	Cette pièce présente l'organisation du Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE).
<b>Pièce B : Présentation du DDAE</b>	<p>La Pièce B porte sur la présentation simplifiée du projet global décrit dans ce DDAE. Ce projet est constitué de deux « entités » portées par des porteurs de projets différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- celle relative au futur centre pénitentiaire de Vannes, sous maîtrise d'ouvrage APIJ, dont le périmètre opérationnel a évolué, dans le cadre notamment des enseignements tirés de la concertation préalable engagée ;</li> <li>- celle de la voie nouvelle, portée par la commune de Vannes.</li> </ul> <p>Cette pièce décrit également l'ensemble des procédures réglementaires préalables réalisées pour le projet de centre pénitentiaire (Déclaration d'utilité publique -DUP-, enquête publique, concertation préalable...) et présente les procédures environnementales associées au DDAE en y intégrant le périmètre d'extension du centre pénitentiaire et la voie nouvelle. Cette pièce énonce aussi le principe d'information qui sera faite dans le cadre du DDAE sous la forme d'une Participation du public par voie électronique (PPVE).</p>
<b>Pièce C : Note non technique du DDAE</b>	La note non technique de l'ensemble du DDAE constitue la Pièce C. Elle vise à résumer les principales informations de ce dossier.
<b>Pièce D : Description du projet</b>	<p>Pour faciliter la lecture du public de l'ensemble des pièces, une présentation simplifiée du projet global (centre pénitentiaire et voie nouvelle), contenant toutes les informations utiles, est produite dans chaque pièce écrite à partir de la Pièce B.</p> <p>Pour les services de l'État et le lecteur désireux de plus amples informations sur le projet global, une description détaillée est proposée en Pièce D. Elle porte sur ses caractéristiques, la présentation de la phase chantier et celle de la phase d'exploitation, les consommations et émissions attendues ainsi que sur le bilan carbone de l'opération.</p>

Pièce	Principales informations
<b>Pièce E : Étude d'impact actualisée</b>	<p>La Pièce E vise à présenter les nouveaux éléments qui n'auraient pas pu être portés au public lors des procédures préalables (du fait notamment de la réalisation d'études complémentaires et d'une définition plus précise du projet intégrant une extension du périmètre initial au sud et la création d'une voie nouvelle).</p> <p>L'étude d'impact actualisée est le document central du DDAE qui rassemble toutes les données et analyses relatives à l'état actuel de l'environnement, à la description du projet, à l'évaluation de ses incidences et aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ses impacts négatifs.</p> <p>À la suite de l'avis de l'Autorité environnementale sur l'étude d'impact initiale, publié le 24 janvier 2024, des compléments ont été apportés à l'étude d'impact déposée le 25 octobre 2023. Des réponses et compléments ont été apportés dans le cadre d'un mémoire de réponse, joint au dossier d'enquête publique. Les éléments du mémoire de réponse ont été intégrés dans l'étude d'impact présentée en enquête publique du 2 avril au 2 mai 2024.</p> <p>Dans le cadre des procédures de déclaration d'utilité publique et d'évaluation environnementale, ce type de montage a pour conséquence que le projet précis n'est pas connu au stade de l'enquête publique. Le dossier soumis à enquête publique dans le cadre de la Déclaration d'utilité publique (DUP) contenait donc les éléments de cadrage et de calibrage de l'opération, mais le plan masse et le traitement architectural du futur projet restaient inconnus à ce stade. Une partie des compléments apportés dans le cadre du mémoire de réponse renvoyaient ainsi à l'actualisation de l'étude d'impact dans le cadre du Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE).</p> <p>Pour simplifier la prise en compte de ces nouveaux éléments, ceux-ci ont été ajoutés dans une couleur de texte différente (bleu).</p> <p>La composition de l'étude initiale demeure inchangée (mais elle a évolué pour tenir compte des observations précédentes).</p>

Pièce	Principales informations
<b>Pièce E1 : Annexes à l'étude d'impact actualisée</b>	L'ensemble des pièces d'importance que l'APIJ souhaite porter à la connaissance des services de l'État et du public, et spécifiquement visées dans la Pièce E, sont jointes dans ce dossier.
<b>Pièce E2 : Résumé non technique actualisé</b>	Le résumé non technique a pour objectif de faciliter la connaissance par le public des informations contenues dans le dossier d'étude d'impact actualisée. Ce document porte également, au regard du résumé non technique présenté préalablement dans le dossier de DUP, des compléments dans une couleur de texte différente (bleu).
<b>Pièce F : Dossier de dérogation au titre des espèces protégées (DDEP)</b>	Malgré toute l'attention portée au projet de centre pénitentiaire et à la voie nouvelle pour éviter les zones à enjeux écologiques, des espèces et des habitats d'espèces protégées seront impactés. Cette pièce vise à présenter l'ensemble des mesures qui seront mises en place par l'APIJ (la voie nouvelle ne nécessitant aucune compensation) dont celles dites de réduction, d'accompagnement, de compensation et de suivi. C'est également dans cette pièce que la raison impérative d'intérêt public majeur du projet sera décrite. Les engagements en matière de maîtrise foncière des compensations engagées sont annexés à ce dossier.
<b>Pièce G : Dossier d'autorisation Loi sur l'eau</b>	Le projet global est soumis à autorisation au titre de la gestion des eaux pluviales.  Cette pièce vise ainsi à présenter les modalités de gestion des eaux de pluie au niveau du projet global et présente les mesures engagées pour les zones humides (le seuil de déclaration étant dépassé pour ces dernières).  L'ensemble des études afférentes à cette pièce, dont l'étude hydraulique de gestion des eaux pluviales, est annexé en Pièce K.

Pièce	Principales informations
<b>Pièce H : Résumé non technique du dossier d'autorisation Loi sur l'eau</b>	Cette pièce présente de façon synthétique les informations contenues dans le dossier d'autorisation Loi sur l'eau (Pièce G) et permet une information simplifiée par le public.
<b>Pièce I : Dossier de déclaration au titre des ICPE</b>	<p>Cette pièce, dédiée uniquement au centre pénitentiaire, comporte les éléments relatifs aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). La voie nouvelle ne porte pas d'ICPE.</p> <p>Au titre des ICPE, le projet n'est pas soumis à autorisation, ni même à enregistrement, mais uniquement à déclaration. Le cerfa de déclaration et les autres pièces afférentes sont joints à ce dossier.</p>
<b>Pièce J : Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale</b>	Comme pour l'étude d'impact initiale présente dans le dossier de DUP, l'Autorité environnementale sera saisie pour donner un avis sur l'étude d'impact actualisée. Cet avis sera joint dans cette pièce ainsi que le mémoire en réponse visant à apporter des éléments de réponses aux questionnements soulevés.
<b>Pièce K : Annexes au DDAE</b>	L'ensemble des pièces d'importance du DDAE que l'APIJ souhaite porter à la connaissance des services de l'État et du public, et non spécifiquement visées dans la Pièce E1 ou dans les Pièces F et I, sont jointes dans ce dossier.

## Acronymes

Le tableau suivant présente une liste des acronymes utilisés dans le DDAE.

<b>ADEME</b>	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
<b>AEP</b>	Alimentation en eau potable
<b>AFA</b>	Accueil des familles
<b>AOC</b>	Appellation d'Origine Contrôlée
<b>AOP</b>	Appellation d'Origine Protégée
<b>APIJ</b>	Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice
<b>APPB</b>	Arrêtés Préfectoral de Protection de Biotopes
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>AVP</b>	Avant-Projet
<b>BASIAS</b>	Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services
<b>BASOL</b>	Base des sols pollués
<b>BRGM</b>	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
<b>CBS</b>	Carte de Bruit Stratégique
<b>CEREMA</b>	Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
<b>CGDD</b>	Commissariat Général au Développement Durable
<b>CLE</b>	Commission Locale de l'Eau
<b>CO<sub>2</sub></b>	Dioxyde de carbone

<b>COV</b>	Composés Organiques Volatiles
<b>CSRPN</b>	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
<b>CSTB</b>	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
<b>CU</b>	Code de l'urbanisme
<b>DCE</b>	Directive Cadre sur l'Eau
<b>DDRM</b>	Dossier Départemental des Risques Majeurs
<b>DDTM</b>	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
<b>DEEE</b>	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
<b>DESC</b>	Dossier d'Exploitation Sous Chantiers
<b>DGAC</b>	Direction Générale de l'Aviation Civile
<b>DGF</b>	Dotation Globale de Fonctionnement
<b>DICT</b>	Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
<b>DRAC</b>	Direction Régionale des Affaires Culturelles
<b>DREAL</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<b>DOO</b>	Document d'Orientations et d'Objectifs
<b>DTA</b>	Directive Territoriale d'Aménagement
<b>DUP</b>	Déclaration d'Utilité Publique
<b>EEE</b>	Espèce Exotique Envahissante
<b>EH</b>	Equivalents-Habitants
<b>EP</b>	Eau Pluviale
<b>ERC</b>	Eviter Réduire Compenser
<b>ER</b>	Emplacement Réservé

<b>GEPPA</b>	Groupe d'Études des Problèmes de Pédologie Appliquée
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>Ha</b>	Hectare
<b>HPM</b>	Heure de Pointe du Matin
<b>HPS</b>	Heure de Pointe du Soir
<b>HTA</b>	Haute tension A
<b>ICPE</b>	Installation classée pour la protection de l'environnement
<b>ICU</b>	Îlot de chaleur urbain
<b>IGEDD</b>	Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable
<b>IGP</b>	Indication géographique protégée
<b>IGN</b>	Institut national de l'information géographique et forestière
<b>INAO</b>	Institut National des Appellation d'Origine
<b>INRAP</b>	Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
<b>IOTA</b>	Installations, Ouvrages, Travaux et Activités
<b>IRSN</b>	Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
<b>Km</b>	Kilomètres
<b>LAeq</b>	Niveau sonore équivalent
<b>MA</b>	Mesure d'accompagnement
<b>MC</b>	Mesure de compensation

<b>ME</b>	Mesure d'évitement
<b>MR</b>	Mesure de réduction
<b>MRAe</b>	Mission Régionale de l'Autorité Environnementale
<b>MS</b>	Mesure de suivi
<b>NGF</b>	Nivellement Général de la France
<b>OAP</b>	Orientation d'Aménagement et de Programmation
<b>OMR</b>	Ordure Ménagère Résiduelle
<b>PADD</b>	Projet d'Aménagement et de Développement Durables
<b>PAGD</b>	Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
<b>PCAET</b>	Plan Climat Air Énergie Territorial
<b>PCET</b>	Plan Climat Énergie Territorial
<b>PEB</b>	Plan d'Exposition au Bruit
<b>PEL</b>	Porte d'entrée logistique
<b>PEM</b>	Pôle d'échanges multimodal
<b>PEP</b>	Porte d'entrée principale
<b>PHE</b>	Locaux du personnel hors enceinte
<b>PL</b>	Poids Lourds
<b>PLH</b>	Plan Local Habitat
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>PMR</b>	Personne à Mobilité Réduite
<b>PNA</b>	Plan National d'Action
<b>PPBE</b>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

<b>PPI</b>	Plan Particulier d'Intervention
<b>PPRI</b>	Plan de Prévention des Risques Inondations
<b>PPRT</b>	Plan de Prévention des Risques Technologiques
<b>PREJ</b>	Pôle de rattachement d'extraction judiciaire
<b>PT2</b>	Assiette de servitude PT2 liée à la protection des centres d'émission et de réception radioélectriques contre les obstacles
<b>QSL</b>	Quartier de Semi-Liberté
<b>RD</b>	Route Départementale
<b>RE</b>	Règlementation Environnementale
<b>RN</b>	Route Nationale
<b>RNT</b>	Résumé Non Technique
<b>RPG</b>	Registre Parcellaire Graphique
<b>RPM</b>	Règlement de Police Municipale
<b>RSD</b>	Règlement Sanitaire Départemental
<b>RT</b>	Règlementation Thermique
<b>SAFER</b>	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SAU</b>	Surface Agricole Utile
<b>SCoT</b>	Schéma de Cohérence Territoriale
<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SDIS</b>	Service Départemental d'Incendie et de Secours
<b>SDP</b>	Surface de plancher

<b>SEVESO</b>	Une entreprise Seveso est celle qui a une activité liée à la manipulation, la fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses
<b>SGPI</b>	Secrétariat général pour l'investissement
<b>SIC</b>	Site d'Importance Communautaire
<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique
<b>SNCF</b>	Société Nationale des Chemins de Fer français
<b>SPIP</b>	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
<b>SRADDET</b>	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
<b>SRCE</b>	Schéma Régional de Cohérence Écologique
<b>SYSEM</b>	Syndicat du Sud-Est du Morbihan
<b>TMD</b>	Transport de Matières Dangereuses
<b>TMJO</b>	Trafic Moyen Journalier Ouvrable
<b>TN</b>	Terrain Naturel